DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Millau
MAIRIE DE VEZINS DE LEVEZOU
Téléphone : 05 65 61 87 09

ARRETE DU MAIRE
N° 2026-60

Objet : Arrêté de circulation temporaire portant réglementation de la circulation, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, le Baraquet

La Maire de VEZINS DE LEVEZOU, Chantal CHASSAN

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux pouvoirs de police de la circulation ;
Vu le code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire
Considérant la demande de l'entreprise SOGETREL au bénéfice de l'entreprise EXXEN, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, au Baraquet, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 :
Pour permettre des travaux d'installation de télécommunications avec pose d'une Chambre L1C sans fond et création de GC sur 7m, à partir du 03 novembre 2026 et durant 15 jours calendaires, la circulation générale sera réglementée, sur le territoire de la commune de Vezins de Lévézou, au Baraquet.
La circulation sera fermée avec basculement sur chaussée opposée.
La circulation sera alternée manuellement, avec empiètement sur chaussée.
Il sera interdit à tous les véhicules de stationner et dépasser sur la chaussée concernée par l'interdiction.

ARTICLE 2 :
Les prescriptions de l'article 1 seront matérialisées par une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. La mise en place de cette signalisation de police sera assurée par l'entreprise « EXXEN» en charge des travaux et sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 :
La Maire, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux entreprises chargées des travaux.

Fait à Vezins de Lévézou le 03/11/2026
La Maire,
Chantal CHASSAN

